



PRÉSIDENTICE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres N°15

MERCREDI 6 MAI 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 06 mai 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

SUIVI DES DOLÉANCES DES CENTRALES SYNDICALES

Au début de sa communication, le Président de la République annonce avoir reçu, le 27 avril 2026, le rapport 2025 sur l'état du Dialogue social et le 1er mai 2026, en présence des membres du Gouvernement, les cahiers de doléances des centrales syndicales. Il félicite, à l'occasion de la Fête du Travail, l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Sénégal pour leur contribution au développement national et à l'épanouissement des populations, avant de demander au Premier Ministre, au Ministre chargé du Travail et de la Fonction publique et à chaque ministre, d'examiner avec diligence les doléances des centrales syndicales relevant de leurs attributions et des secteurs sous leur responsabilité.

Le Chef de l'Etat salue l'adoption des projets de Code du Travail et de Code de Sécurité sociale. Il magnifie à cet effet le sens des responsabilités des centrales syndicales et du patronat et demande au Gouvernement de veiller au suivi préventif de l'exécution des engagements du Pacte de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable.

Par ailleurs, il demande au Premier Ministre d'engager la mise en œuvre, sans délai, de la nouvelle Politique nationale de l'Emploi, d'assurer un suivi permanent du déploiement de la Convention nationale Etat-Employeurs privés et d'accélérer les concertations sur la modernisation du système de retraites et la réforme du système de rémunérations dans les secteurs public et parapublic.

Le Président de la République insiste sur la finalisation du processus de ratification de la Convention n°190 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la violence et le harcèlement en milieu professionnel, la mise en place, avant la fin du mois de juin 2026, d'un Comité de dialogue social dans chaque ministère et l'adoption du projet de loi relative à la protection sociale.

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET RELANCE DE L'ÉCONOMIE

À la suite de la séance inaugurale du Conseil stratégique de l'Initiative présidentielle Sunu-Champions, qu'il a présidée le 28 avril 2026, le Président de la République salue cette initiative inclusive, volontariste et pragmatique. Il demande au Gouvernement, aux structures publiques



et à toutes les organisations faîtières du secteur privé d'accompagner sa matérialisation effective. A cet égard, il indique la nécessité notamment :

- de finaliser, avant la fin du mois de juin 2026, le projet de loi d'orientation sur le patriotisme économique ;
- d'accentuer le développement des filières scientifiques et le déploiement intensif des programmes de formation professionnelle et technique dans les collèges ;
- d'accélérer les réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires avec la finalisation des projets de Code des Douanes et de Code général des Impôts ;
- d'intensifier les processus de simplification et de digitalisation des procédures administratives par la systématisation des guichets uniques.

Le Président de la République aborde également l'apurement de la dette intérieure, la relance du secteur des Bâtiments et Travaux publics (BTP), la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Promotion de l'Investissement et de Développement du Secteur privé et le déploiement de la nouvelle Politique industrielle du Sénégal. Il prescrit d'engager des concertations sur le financement de l'économie, intégrant des propositions relatives à la mise en place d'un dispositif bancaire national de financement du développement.

PRÉPARATION DE LA FÊTE DE LA TABASKI ET DU PÈLERINAGE DE POPENGUINE

En prélude à la célébration de la Tabaski, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement l'urgence de prendre les mesures idoines, en vue d'assurer un approvisionnement correct des marchés en moutons et en denrées de consommation courante, accessibles aux populations. Il donne instruction de veiller, durant cette période exceptionnelle, au renforcement de la sécurité routière et à une bonne organisation des systèmes de transport publics urbains et interurbains des personnes et des biens.

Dans ce sillage, il demande au Gouvernement d'accorder une attention particulière aux préparatifs de la 138ème édition du Pèlerinage marial de Popenguine.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le Président de la République fait observer que la gestion des inondations est devenue une activité gouvernementale majeure qui mobilise plusieurs entités publiques et des ressources financières importantes. A cet effet, il demande au Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement et au Ministre de l'Intérieur de faire le point sur les projets, travaux, actions et opérations prioritaires engagés dans les localités souvent touchées par des inondations. Il indique, enfin, la nécessité de prendre les dispositions préventives afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme national de Prévention et de Gestion des Inondations, couvrant les risques et localités identifiés mais aussi les besoins opérationnels et financiers signalés.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUIVI DE L'INTÉGRATION, DE LA COOPÉRATION ET DES PARTENARIATS

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il prendra part au Sommet « Africa Forward », qui aura lieu à Nairobi au Kenya du 11 au 13 mai 2026.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

SÉCURISATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Considérant les documents authentiques comme le premier baromètre de la crédibilité des procédures étatiques, le Premier Ministre a engagé le chantier stratégique dédié à la sécurisation de l'ensemble des documents officiels de l'État. Il a présenté un état des lieux du fonctionnement actuel de l'administration, marqué par la circulation de documents insuffisamment sécurisés, le défaut de standardisation des actes, l'hétérogénéité des supports et l'absence de mécanismes robustes de traçabilité. Il a souligné que ces vulnérabilités concernent des documents à forte valeur stratégique et juridique, dont les diplômes et attestations, les passeports, permis de conduire et cartes d'identité nationale, ainsi que les actes à incidence financière.

Face à ces enjeux et dans l'optique de conduire une transformation durable, le Premier Ministre a retenu la mise en place d'un dispositif national intégré de sécurisation des documents administratifs. La réforme engagée vise à sécuriser les documents administratifs en garantissant, de manière systématique et vérifiable, leur authenticité, leur intégrité, leur traçabilité et leur valeur juridique. Elle repose sur la définition de standards nationaux de sécurité documentaire, la mise en place de chaînes de production sécurisées, l'intégration de dispositifs physiques et numériques de protection, la sécurisation des données et des processus de personnalisation ainsi que la mise en place de systèmes de vérification accessibles et fiables.

CONTEXTE GÉOPOLITIQUE ET DOCTRINE DE RÉPONSE ÉNERGÉTIQUE DU GOUVERNEMENT

Le Premier Ministre a abordé la situation géopolitique au Moyen-Orient, caractérisée par une instabilité structurelle profonde, entraînant une flambée du cours du baril dans les marchés pétroliers internationaux. Les effets pour le Sénégal, pays importateur net d'hydrocarbures, sont directs, cumulatifs et multidimensionnels, notamment la détérioration de la balance commerciale avec une pression sur les finances publiques, le renchérissement des coûts de production dans les secteurs structurants de l'économie nationale et le risque de transmission inflationniste aux prix à la consommation. Face à cette situation, le Gouvernement a privilégié une réponse fondée sur l'accélération de la valorisation de ses ressources gazières nationales, la maîtrise de la demande énergétique, la diversification compétitive du mix-énergétique et la protection ciblée des secteurs vulnérables. Dans ce cadre, il a demandé le déploiement accéléré d'une politique de sobriété énergétique, l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables, la mise en place d'un bouclier énergétique ciblé en faveur des secteurs stratégiques et du pouvoir d'achat, le renforcement de la veille géopolitique et de la diversification des approvisionnements, et la révision du régime fiscal.

PERFORMANCE DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Premier Ministre a rappelé la nécessité de renforcer le pilotage stratégique du secteur de l'Électricité, notamment la performance opérationnelle de la SENELEC. A cet effet,



il a donné instruction au Ministre chargé de l'Énergie, en concertation avec le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de l'Économie, le Ministre Secrétaire général du Gouvernement et le Directeur général du BOCS, de préparer un Conseil interministériel consacré à la performance, à la soutenabilité financière et aux perspectives de développement du secteur. En amont, le Ministre chargé de l'Énergie coordonnera l'élaboration d'une note de cadrage, à transmettre à la Primature dans un délai de trente (30) jours.

Le Premier Ministre a engagé le Ministre des Finances et du Budget à conduire, conjointement avec le Ministre chargé de l'Énergie et les instances dirigeantes de la SENELEC, une évaluation exhaustive et contradictoire des engagements financiers de l'État vis-à-vis du secteur et à soumettre au Gouvernement une trajectoire de traitement réaliste et compatible avec les impératifs de soutenabilité budgétaire. De son côté, la SENELEC soumettra, à travers son ministère de tutelle, un plan opérationnel de performance couvrant les dimensions technique, commerciale, financière et organisationnelle. La Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie, quant à elle, apportera sa contribution à l'analyse des équilibres économiques sectoriels, à l'évaluation des mécanismes tarifaires en vigueur et à la définition d'indicateurs objectifs de suivi de la performance.

RÉALISATIONS MAJEURES DE LA PÉRIODE ET RECONNAISSANCE DE LA PERFORMANCE DES ÉQUIPES

Le Premier Ministre a mis en exergue quatre (04) réalisations significatives qui témoignent de la détermination du Gouvernement à moderniser les infrastructures nationales et à affermir notre souveraineté dans des secteurs stratégiques, à savoir : la remise en service de l'Aéroport de Ziguinchor le 30 avril 2026, l'ouverture partielle de l'Autoroute Mbour-Kaolack le 29 avril 2026, l'inauguration par le Président de la République du Parc agro-industriel de Kolda le 24 avril 2026, ainsi que l'acquisition de West African Energy par la SENELEC le 25 avril 2026.

LEVÉE DES BLOCAGES OPÉRATIONNELS DES PROJETS

Le Premier Ministre a abordé les blocages au niveau de l'Unité de dessalement de l'eau de mer aux Mamelles, ayant un déficit de financement de six (06) milliards et du Projet de Gestion des Eaux pluviales (PROGEP)-Phase 2, affecté par des lenteurs dans l'approbation des marchés. Il a engagé le Ministre des Finances et du Budget, pour le premier projet, à travailler à une solution en urgence. S'agissant du second projet, il lui a donné instruction, ainsi qu'à la Direction centrale des Marchés publics (DCMP), de veiller au strict respect des délais légaux prescrits par le Code des Marchés publics. Le Premier Ministre a rappelé que la célérité des instances de contrôle et de régulation ne saurait constituer un facteur de ralentissement pour les projets prioritaires de l'État.



AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a fait une communication sur le thème : « Préparatifs de la session 2026 et réforme du Baccalauréat : enjeux pour le Sénégal ».
- Le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires a fait une communication sur le Plan d'aménagement intégré de Daga Kholpa, la nouvelle Ville de Thiès et la Zone d'Aménagement concerté de Thiès.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la République de Gambie, signée à Dakar, le 12 mars 2020 ;
- le projet de décret portant création du Certificat de Fin d'Etudes élémentaires (CFEE) et suppression du Concours d'Entrée en Classe de Sixième.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Tamsir GUEYE, Titulaire d'une Maîtrise en Sciences économiques, matricule de solde n° 630881/B, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement du Ministère des Transports terrestres et aériens, en remplacement de Monsieur Ablaye DIOP.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*